



Paris, le 20 juillet 2016

Communiqué de presse CGT, CFE-CGC et FO

PASSAGE EN FORCE DU PROJET HINKLEY POINT ? UN DANGEREUX PRECEDENT POUR LE DIALOGUE SOCIAL ET L'ENSEMBLE DU MONDE DU TRAVAIL !

Hier, les organisations syndicales CGT, CFE-CGC, FO et UNSA Industrie ont quitté la réunion organisée par le Ministre de l'Economie et de l'Industrie, Emmanuel Macron, prétendument organisée pour traiter de la refondation de la filière nucléaire française. En réalité, comme nous l'avons pressenti, il s'agissait d'une manœuvre pour parler du projet nucléaire britannique Hinkley Point et ainsi permettre au Ministre d'afficher un dialogue de façade alors qu'en réalité, rien ne bouge sur ce dossier, avec une volonté intacte de passer en force.

Incertitudes liées au Brexit, financement en fonds propres qui expose dangereusement EDF aux risques du projet, nécessité de refonder la filière nucléaire française et de disposer du complet retour d'expérience d'un EPR avant de lancer tout nouveau chantier... l'intersyndicale CGT, CFE-CGC et FO ne revient pas ici sur toutes les raisons qui, selon elle, justifient de différer un tel projet, que nous soutenons sur le principe mais dont les conditions de réussite ne nous semblent pas réunies aujourd'hui. Nous les avons en effet présentées à de multiples reprises.

Nos organisations syndicales fustigent aujourd'hui la demande de la Présidence d'EDF, soutenue par Emmanuel Macron, d'un passage en force fin juillet, par la prise de la décision finale d'investissement par le Conseil d'administration d'EDF, sans attendre le résultat de l'action juridique pourtant initiée légitimement par le Comité Central d'Entreprise (CCE) d'EDF à l'unanimité.

En effet, la loi Rebsamen du 17 août 2015, qui a réduit les délais de consultation des Comités d'Entreprise, a été appliquée avec une rigidité absolue par EDF, puisque seulement deux mois de consultation ont été accordés pour un projet pesant 24 milliards d'euros dont 16 milliards à verser par EDF sur ses fonds propres ! A ce délai trop court se sont ajoutés le refus de donner au CCE d'EDF et aux experts désignés des documents indispensables à l'analyse du projet et des risques. Dans ce contexte, le CCE n'avait plus comme possibilité que d'agir en justice pour obtenir les informations utiles et nécessaires afin de pouvoir rendre un avis éclairé et motivé sur ce projet majeur pour EDF et ses salariés. Le TGI de Paris a fixé l'audience au 22 septembre prochain.

Or, Bercy vient d'indiquer que « *dès lors que les autorités britanniques auront confirmé leur engagement, les instances de gouvernance d'EDF pourront statuer* ». Ceci implique un feu vert implicite de Bercy, sans même attendre le résultat du contentieux initié par le CCE d'EDF.

Ce serait là un véritable pied de nez au dialogue social, d'autant plus grave qu'il s'agit d'une des premières applications de la loi Rebsamen, qui plus est dans une entreprise publique dont la culture historique de dialogue social faisait jusqu'ici référence. En fait, cela reviendrait à dire que les contentieux lancés par les comités d'entreprise lorsqu'ils revendiquent le respect de la loi en matière d'information n'auront aucun effet utile puisque les employeurs pourraient mettre en œuvre leurs projets sans attendre que les juges saisis se prononcent !

Ce précédent ouvrirait la voie à une dégradation du dialogue social dans les entreprises françaises. Nos organisations ont une toute autre conception du dialogue social. Parce qu'un dialogue social de qualité passe par le respect des interlocuteurs et parce qu'il doit être au cœur de la réussite des projets industriels des entreprises, nous rappelons les propos du Président de la République qui, suite à nos demandes, a voulu que le dialogue social puisse dire sa vérité, et donc que la concertation au CCE d'EDF et avec ses experts soit exemplaire.

Nous demandons donc au Président de la République de faire respecter clairement les droits des comités d'entreprise et d'empêcher tout passage en force. Nos trois organisations syndicales restent plus que jamais déterminées à utiliser tous les moyens pour être enfin entendues sur ce dossier essentiel pour l'avenir d'EDF, tant sur la forme que bien entendu sur le fond.



Paris, le 20 juillet 2016

Communiqué de presse CGT, CFE-CGC et FO

PASSAGE EN FORCE DU PROJET HINKLEY POINT ? UN DANGEREUX PRECEDENT POUR LE DIALOGUE SOCIAL ET L'ENSEMBLE DU MONDE DU TRAVAIL !

Hier, les organisations syndicales CGT, CFE-CGC, FO et UNSA Industrie ont quitté la réunion organisée par le Ministre de l'Economie et de l'Industrie, Emmanuel Macron, prétendument organisée pour traiter de la refondation de la filière nucléaire française. En réalité, comme nous l'avons pressenti, il s'agissait d'une manœuvre pour parler du projet nucléaire britannique Hinkley Point et ainsi permettre au Ministre d'afficher un dialogue de façade alors qu'en réalité, rien ne bouge sur ce dossier, avec une volonté intacte de passer en force.

Incertitudes liées au Brexit, financement en fonds propres qui expose dangereusement EDF aux risques du projet, nécessité de refonder la filière nucléaire française et de disposer du complet retour d'expérience d'un EPR avant de lancer tout nouveau chantier... l'intersyndicale CGT, CFE-CGC et FO ne revient pas ici sur toutes les raisons qui, selon elle, justifient de différer un tel projet, que nous soutenons sur le principe mais dont les conditions de réussite ne nous semblent pas réunies aujourd'hui. Nous les avons en effet présentées à de multiples reprises.

Nos organisations syndicales fustigent aujourd'hui la demande de la Présidence d'EDF, soutenue par Emmanuel Macron, d'un passage en force fin juillet, par la prise de la décision finale d'investissement par le Conseil d'administration d'EDF, sans attendre le résultat de l'action juridique pourtant initiée légitimement par le Comité Central d'Entreprise (CCE) d'EDF à l'unanimité.

En effet, la loi Rebsamen du 17 août 2015, qui a réduit les délais de consultation des Comités d'Entreprise, a été appliquée avec une rigidité absolue par EDF, puisque seulement deux mois de consultation ont été accordés pour un projet pesant 24 milliards d'euros dont 16 milliards à verser par EDF sur ses fonds propres ! A ce délai trop court s'est ajouté le refus de donner au CCE d'EDF et aux experts désignés des documents indispensables à l'analyse du projet et des risques. Dans ce contexte, le CCE n'avait plus comme possibilité que d'agir en justice pour obtenir les informations utiles et nécessaires afin de pouvoir rendre un avis éclairé et motivé sur ce projet majeur pour EDF et ses salariés. Le TGI de Paris a fixé l'audience au 22 septembre prochain.

Or, Bercy vient d'indiquer que « *dès lors que les autorités britanniques auront confirmé leur engagement, les instances de gouvernance d'EDF pourront statuer* ». Ceci implique un feu vert implicite de Bercy, sans même attendre le résultat du contentieux initié par le CCE d'EDF.

Ce serait là un véritable pied de nez au dialogue social, d'autant plus grave qu'il s'agit d'une des premières applications de la loi Rebsamen, qui plus est dans une entreprise publique dont la culture historique de dialogue social faisait jusqu'ici référence. En fait, cela reviendrait à dire que les contentieux lancés par les comités d'entreprise lorsqu'ils revendiquent le respect de la loi en matière d'information n'auront aucun effet utile puisque les employeurs pourraient mettre en œuvre leurs projets sans attendre que les juges saisis se prononcent !

Ce précédent ouvrirait la voie à une dégradation du dialogue social dans les entreprises françaises. Nos organisations ont une toute autre conception du dialogue social. Parce qu'un dialogue social de qualité passe par le respect des interlocuteurs et parce qu'il doit être au cœur de la réussite des projets industriels des entreprises, nous rappelons les propos du Président de la République qui, suite à nos demandes, a voulu que le dialogue social puisse dire sa vérité, et donc que la concertation au CCE d'EDF et avec ses experts soit exemplaire.

Nous demandons donc au Président de la République de faire respecter clairement les droits des comités d'entreprise et d'empêcher tout passage en force. Nos trois organisations syndicales restent plus que jamais déterminées à utiliser tous les moyens pour être enfin entendues sur ce dossier essentiel pour l'avenir d'EDF, tant sur la forme que bien entendu sur le fond.